

DIRECTION RESSOURCES

SERVICE des ASSEMBLEES.
JL/JF.

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 JUILLET 2010.

COMPTE RENDU.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 31 ; Pouvoirs : 8 ; Absent : /
L'AN DEUX MILLE DIX, LE 7 JUILLET, A 18 H., LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 28 JUIN 2010.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, Adjoint, PONTOUS Guy, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : /

ONT DONNE POUVOIR : AGULLO Pascal à LE DISSES Eric, GIULIANO Vito à SIMON Chantal, GIVAUDAN Julien à MOY Geneviève, DENIS Jean François à GUIOT Robert, POUET Paule à ROCCARO Lorenzo, PALMASI Sandrine à COLIN Patricia, GINI Michel à GOMEZ Vincent, GARGANI Marie Claude à AZAM Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 23 juin 2010 :

DATE N°	OBJET
29/06 142	ST CONSTRUCTION DE 50 CAVEAUX PERPETUELS ET DE 4 UNITES DE 10 CAVURNES. (Annule et remplace la décision du maire du 9 juin 2010).
29/06. 143	ESE. ANIMATION ET FETES PROVENCALES DES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2010. CONVENTION ASSOCIATION ROUDELET FELIBREN DE CHATEAU-GOMBERT.
29/06. 144	AFFAIRES CULTURELLES. COURS MUNICIPAUX D'INFORMATIQUE. INITIATION GENERALE/PUBLISHER/INTERNET. CONVENTIONS GRETA EST ETANG DE BERRE.
1 ^{er} /07. 145	DRH. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL AVEC EPREUVES D'ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL. CONVENTION VILLE DE MARIGNANE/CDG 13.



1 ^{er} 07. 146	POLE JEUNESSE. ETE DES JEUNES 2010. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AMABE.
2/07 147	ENVIRONNEMENT. CONVENTION VILLE DE MARIGNANE/ASSISTANCE MARIGNANAISE AUX ANIMAUX POUR LA CAPTURE DE CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION.
2/07 148	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION ADIL (Maison des Associations).
2/07. 149	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION CENTRE DE PROMOTION DES METIERS DE LA CHANSON (Travées piscine JAI).
30/06. 150	ESE. CONCERT JAZZ. 2 JUILLET 2010. CONVENTION VILLE DE MARIGNANE /ASSOCIATION "LA NOTE BLEUE".
6/07. 151	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION COUTURE POUR TOUTES. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 5 FEV. 2010.
6/07. 152	EMPLOI FORMATION. ADHESION A LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE. ANNEE 2010.

Puis il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage à titre gratuit d'une canalisation gaz Ø110 au profit de la Société Gaz Réseau Distribution France (GRDF), sur la propriété communale cadastrée section CD n°110, selon le tracé et les conditions figurant sur la convention et son plan. **DIT** que l'acte notarié sera établi par Maître BONETTO, notaire associé à Marignane. **PRECISE** que GRDF prend en charge les frais notariés. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), de constituer une servitude de passage à titre gratuit d'une canalisation AEP Ø250 au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sur la propriété communale cadastrée section CD n°110, selon le tracé et les conditions figurant sur le protocole foncier et son plan. **DIT** que l'acte notarié sera établi par Maître BONETTO, notaire associé à Marignane. **PRECISE** que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prend en charge les frais notariés. **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'honorer la mémoire de Monsieur Georges AUDRY, joueur de boules de renom, champion de France, champion départemental, décédé récemment, en dénommant le boulodrome, située rue des Bruyères « Boulodrome Georges AUDRY ».

DECIDE, à l'unanimité (39), d'accorder à titre exceptionnel, la gratuité des salles Marius, Fanny et César de l'Espace Saint-Exupéry aux Pompes Funèbres GRAUGNARD. **PRECISE** que cette gratuité est valable pour la Conférence thématique du 28 septembre 2010 sur « les rites funéraires selon les religions ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à la majorité (pour : 34, contre : /, abstention : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM), d'accorder, à titre exceptionnel, la **gratuité** de la mise à disposition du Théâtre Molière à RAMFIS PRODUCTION pour l'organisation du **CONCOURS INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE DE PROVENCE 2010**. **PRECISE** que cette gratuité est valable du 30 août au 4 septembre 2010.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver la demande de renouvellement de classement du conservatoire de danse en conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

DECIDE, à la majorité (pour : 35, contre : /, abstention : Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), dans le cadre de l'organisation de la course pédestre Carry Marignane, d'approuver la demande de subvention d'un montant de 2.500 € auprès de la communauté urbaine « Marseille Provence Métropole ».

DECIDE, à la majorité (pour : 30, contre : /, abstentions : 9 Mmes, MM. *G/NI*, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, AZAM, PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME), de prononcer la désaffectation de l'école primaire des RAUMETTES à compter de la rentrée scolaire 2010.

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de la restauration scolaire.



Clôture de la séance : 19 H 15.



P/Le Maire empêché,
Eric LE DISSES
Le Maire Adjoint,
Geneviève MOY.